

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **85402471.8**

51 Int. Cl.⁴: **A 63 C 11/02**

22 Date de dépôt: **12.12.85**

30 Priorité: **18.12.84 FR 8419349**

43 Date de publication de la demande:
02.07.86 Bulletin 86/27

84 Etats contractants désignés:
AT CH DE GB IT LI NL SE

71 Demandeur: **SKOVAJSA, Joseph**
19, avenue Vauquelin
F-93470 Coubron(FR)

72 Inventeur: **SKOVAJSA, Joseph**
19, avenue Vauquelin
F-93470 Coubron(FR)

74 Mandataire: **Martin, Jean-Jacques et al,**
Cabinet REGIMBEAU 26, Avenue Kléber
F-75116 Paris(FR)

54 **Dispositif portable pour le transport de skis.**

57 La présente invention concerne un dispositif portable pour le transport de skis qui comprend en combinaison un berceau (10) réalisé en un matériau au moins semi-rigide, qui comporte une âme (11) généralement horizontale et deux ailes (12, 13) généralement parallèles et verticales définissant entre elles un canal de réception des skis, en forme de "U" ouvert vers le haut, et une sangle (20) fixée sur le berceau (10) et adaptée pour être portée par un utilisateur et maintenir le berceau (10) sensiblement à hauteur de la taille, sur la hanche, de l'utilisateur.

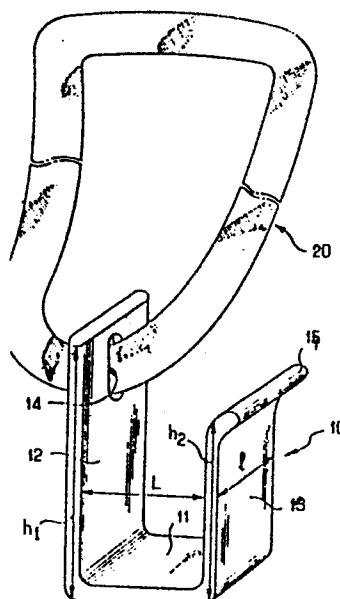


FIG. 1

DISPOSITIF PORTABLE POUR LE TRANSPORT DE SKIS

La présente invention concerne un dispositif pour le transport de skis.

Il est extrêmement fastidieux et fatigant pour les skieurs de tenir les skis à la main ou de
5 porter ceux-ci sur l'épaule, pour accéder aux pistes ou quitter celles-ci.

On a déjà proposé différents dispositifs pour le transport de skis pour tenter d'éliminer ces désagréments.

10 On a ainsi proposé des chariots ou supports à roulettes.

On a également proposé des poignées solidaires des skis et articulées sur ceux-ci ou encore
des poignées indépendantes, séparées des skis, munies
15 de moyens d'accrochage, tels que des pinces ou des sangles, aptes à entourer les skis afin de maintenir ceux-ci fermement accolés et solidaires de la poignée.

Un exemple de telles poignées est par exemple montré dans le document US-A-3 780 920 (GREEN).
20 Le dispositif décrit dans ce document comprend plus précisément un support de réception des skis et deux poignées montées à pivotement sur le support de réception.

Un autre dispositif permettant de traîner les skis sur le sol est décrit dans le document DE-C-407 233 (SEIDEL). Ce document décrit une pince fermée par une boucle pivotante et munie de deux anneaux externes sur lesquels s'accroche une sangle. Ce dispositif est fort complexe et encombrant dans la mesure où il nécessite soit l'utilisation d'une entretoise comme illustré sur la figure 5, soit la présence d'anneaux sur l'extrémité des skis comme illustré sur la figure 6. De ce fait ce dispositif n'est pas utilisé dans la pratique.

Un autre dispositif est décrit dans le document CH-A-596 857 (WITMER). Ce dispositif comprend un support de skis en forme de "C" destiné à recevoir les skis accolés en porte à faux et relié à une sangle tenue à la main.

L'appui des skis en porte à faux sur un support tenu à la main rend le transport fatigant et pénible.

On mentionnera également le document US-A-3 754 420 (OELLERICH). Néanmoins ce document concerne un dispositif anti-vol destiné à être fixé sur un ratelier à skis et non point un dispositif portable pour le transport de skis. Le dispositif décrit dans ce document comprend un dispositif de réception fermé par une palette qui est verrouillée par un cadenas.

Ces différents dispositifs présentent de nombreux inconvénients et sont de ce fait peu utilisés dans la pratique.

En particulier, ces dispositifs sont le plus souvent lourds, volumineux et fort coûteux et ne peuvent de ce fait être portés par les skieurs sur les pistes de skis.

De plus, l'utilisation des chariots et poignées ou équivalents jusqu'ici proposés est souvent rendue difficile par l'accumulation de neige ou de glace dans ces dispositifs, voire impossible lorsque ces derniers sont grippés par le gel.

Ces différents dispositifs comportent en effet des éléments qui doivent être l'objet d'un déplacement relatif avant utilisation, et qui sont malheureusement immobilisés parfois par le gel et de ce fait inutilisables.

Dans le cas du document DE-C-407 233 il s'agit du déplacement par pivotement de la boucle de fermeture sur le corps de la pince.

Dans le cas du document US-A-3 754 420 il s'agit du déplacement par translation de la palette de fermeture, et de l'actionnement du cadenas.

Dans le cas du document US-A-3 780 920 il s'agit du pivotement des poignées par rapport au support de réception.

Le problème posé est donc de concevoir un dispositif pour le transport des skis qui soit à la fois peu coûteux, léger et peu encombrant et surtout d'utilisation simple et aisée, en étant en particulier totalement insensible au gel et à la neige, et pour cela n'exige pas de déplacement relatif d'éléments avant utilisation.

La présente invention vient résoudre le problème ainsi posé en proposant un dispositif portable pour le transport de skis qui comprend en combinaison :

- un berceau réalisé en un matériau au moins semi-rigide, qui comporte une âme généralement horizontale et deux ailes généralement parallèles et verticales définissant entre elles un canal de réception des skis, en forme de "U" ouvert vers le haut, et

- une sangle fixée sur le berceau et adaptée pour être portée par un utilisateur et maintenir le berceau sensiblement au niveau de la taille, sur la hanche, de l'utilisateur.

Un tel dispositif, très peu encombrant, peut être porté en permanence par l'utilisateur sur les pistes de skis, sans gêner les évolutions du skieur.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre et en regard des dessins annexés donnés à titre d'exemple non limitatif et sur lesquels :

- la figure 1 représente une vue schématique en perspective du dispositif portable pour le transport de skis conforme à un mode de réalisation préférentiel de la présente invention,

- la figure 2 illustre schématiquement l'utilisation du dispositif portable pour le transport de skis, conforme à la présente invention.

Comme représenté sur la figure 1 annexée le dispositif portable pour le transport de skis, conforme à la présente invention, comprend en combinaison un berceau 10 et une sangle 20.

Le berceau 10 définit un canal de réception en forme de "U" ouvert vers le haut pour supporter les skis, tel qu'illustré sur la figure 2.

Le berceau comprend pour ce faire une âme 11 généralement horizontale à l'utilisation et deux ailes 12, 13 généralement parallèles et verticales à l'utilisation,

définissant entre elles le canal de réception précité.

De préférence, l'une des ailes, référencée 12 sur la figure 1, possède une hauteur h_1 supérieure à la seconde aile 13.

5 L'aile 12 la plus haute, adjacente à la hanche de l'utilisateur, est munie au voisinage de son extrémité libre supérieure d'au moins une lumière tranversante 14 recevant la sangle 20. Le cas échéant, plusieurs lumières peuvent être ménagées dans l'aile 12.

10 Comme représenté sur la figure 1, l'extrémité libre supérieure 15 de la seconde aile 13, la plus courte, est incurvée vers l'extérieur du canal de réception en "U", pour faciliter l'engagement des skis, sur chant, dans le berceau.

15 La sangle 20 (partiellement représentée sur la figure 1), est formée d'une boucle fermée engagée dans la lumière 14 et adaptée pour être portée en bandoulière par l'utilisateur en maintenant le berceau 10 à hauteur de la taille de ce dernier, sur le côté au niveau de la hanche comme représenté sur la figure 2.

20 Le cas échéant, la sangle est munie de moyens de réglage en longueur. De préférence cependant, la sangle est formée d'une boucle fermée pré-réglée ou disponible en plusieurs tailles, 1,50 m et 1m par exemple.

25 La fixation de la sangle 20 sur le berceau 10 pourra être réalisée à l'aide de tout autre moyen fonctionnellement équivalent.

30 Selon un mode de réalisation considéré actuellement comme préférentiel par le demandeur, le berceau est réalisé en matériau thermoplastique, et avantageusement en polyacétals.

Selon une caractéristique importante de la présente invention, la hauteur h_1 , h_2 des ailes 12, 13 du berceau 10 et la largeur L du canal de réception séparant ces ailes sont adaptées pour permettre l'accrochage d'un élément de fixation F des skis sur le berceau 10 dans une position des skis S inclinée sur l'horizontale, tel qu'illustré sur la figure 2.

Plus précisément encore, de préférence, la largeur L du canal de réception séparant les ailes 12, 13 du berceau 10 est inférieure au double de la hauteur des éléments de fixation F de skis.

Selon une variante de réalisation préférentielle :

- l'aile 12 possède une hauteur h_1 de 90 mm,
- l'aile 13 possède une hauteur h_2 de 50 mm,
- l'âme 11 possède une longueur L de 50 mm,
- les ailes 12, 13 et l'âme 11 possèdent une largeur l de 20mm et une épaisseur de 6 mm,
- la lumière 14 réalisée à 6 mm de l'extrémité libre supérieure de l'aile 12 s'étend parallèlement à celle-ci et possède une largeur de 3 mm et une longueur de 20 mm.

Comme cela est représenté sur la figure 2, pour utiliser le dispositif de transport précité, l'utilisateur porte la sangle 20 en bandoulière, d'une épaule à la hanche opposée, de telle sorte que le berceau 10 soit disposé à la hauteur de la taille sur la hanche, le canal de réception en "U" étant ouvert vers le haut.

L'utilisateur introduit alors les skis accolés, fixations vers l'extérieur, sur chant, dans le berceau 10. Plus précisément, l'utilisateur place des éléments de fixation en avant du berceau et incline les skis sur l'horizontale, extrémité avant vers le haut et extrémité

arrière vers le bas, comme représenté sur la figure 2 de telle sorte que les éléments de fixation de skis placés en avant du berceau s'accrochent sur ce dernier.

5 Il suffit alors à l'utilisateur de maintenir l'extrémité avant des skis située sensiblement à hauteur de la poitrine pour stabiliser l'ensemble.

Le poids des skis est supporté par l'épaule et les skis disposés sur le côté ne gênent aucunement la marche.

10 Le retrait des skis pour utilisation ou rangement ne présente aucune difficulté.

Le dispositif proposé selon l'invention permet de transporter soit des skis alpins, soit des skis de fond.

15 Dans le cas des skis alpins, le berceau est de préférence engagé sur les skis entre la butée avant et la butée arrière (talonnière), la butée avant étant accrochée sur le berceau.

20 Bien entendu, la présente invention n'est pas limitée au mode de réalisation précédemment décrit, représenté sur les figures, mais s'étend à toute variante conforme à son esprit.

25 Le cas échéant par exemple, les ailes 12 et 13 peuvent être munies sur leurs surfaces intérieures en regard de structures élastiques venues de moulage facilitant l'immobilisation des skis par serrage de ceux-ci.

REVENDICATIONS

1. Dispositif portable pour le transport de skis, caractérisé par le fait qu'il comprend en combinaison :

- un berceau (10) réalisé en un matériau au moins semi-rigide, qui comporte une âme (11) généralement horizontale et deux ailes (12, 13) généralement parallèles et verticales définissant entre elles un canal de réception des skis, en forme de "U" ouvert vers le haut, et

- une sangle (20) fixée sur le berceau (10) et adaptée pour être portée par un utilisateur et maintenir le berceau (10) sensiblement à hauteur de la taille sur la hanche de l'utilisateur.

2. Dispositif portable pour le transport de skis selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la sangle (20) est adaptée pour être portée en bandoulière.

3. Dispositif portable pour le transport de skis selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que la sangle (20) est accrochée sur une extrémité supérieure de l'une des ailes (12) du berceau (10).

4. Dispositif portable pour le transport de skis selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que les deux ailes (12, 13) du berceau (10) possèdent des hauteurs différentes et par le fait que la sangle (20) est accrochée sur l'extrémité supérieure de l'aile (12) la plus haute.

5. Dispositif portable pour le transport de skis selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que la sangle (20) est accrochée sur une première aile (12) du berceau (10) et par le fait que l'extrémité libre (15) de la seconde aile (13) de celui-ci est incurvée vers l'extérieur du canal de réception des skis, pour faciliter l'engagement des skis, sur chant, dans le berceau (10).

6. Dispositif portable pour le transport de skis selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait que l'une des ailes (12) du berceau (10) possède au moins une lumière traversante (14) pour recevoir la sangle (20).

7. Dispositif portable pour le transport de skis selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que la hauteur (h_1 , h_2) des ailes (12, 13) du berceau (10) et la largeur (L) du canal de réception séparant ces ailes (12, 13) sont adaptées pour permettre l'accrochage d'un élément de fixation (F) des skis (s) sur le berceau (10), dans une position des skis inclinée sur l'horizontale.

8. Dispositif portable pour le transport des skis selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé par le fait que la largeur (L) du canal de réception séparant les ailes (12, 13) du berceau (10) est inférieure au double de la hauteur des éléments de fixation (F) de skis.

9. Dispositif portable pour le transport des skis selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé par le fait que le berceau (10) est réalisé en matière thermoplastique.

10. Dispositif portable pour le transport des skis selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé par le fait que le berceau (10) est réalisé en polyacétals.

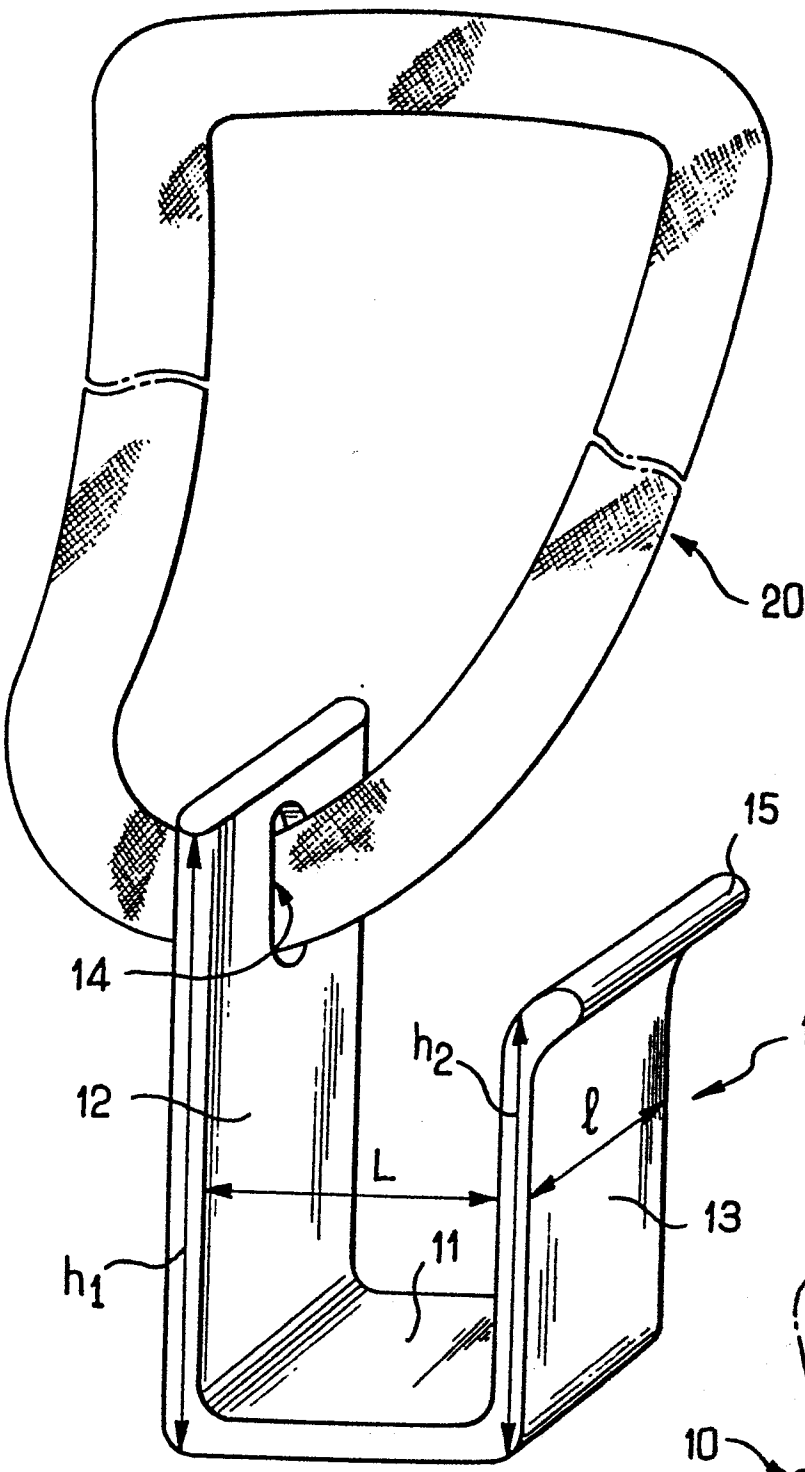


FIG. 1

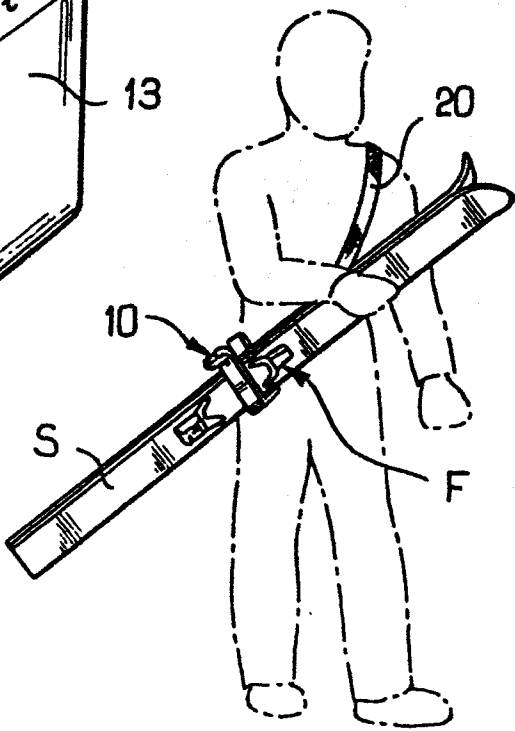


FIG. 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0186575

Numero de la demande

EP 85 40 2471

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
D,X	DE-C- 407 233 (SEIDEL) * En entier *	1,2,8	A 63 C 11/02
Y		3-7,9,10	
D,Y	US-A-3 754 420 (OELLERICH) * Colonne 1, lignes 21-37; figures *	3-7	
D,Y	US-A-3 780 920 (GREEN) * Colonne 2, ligne 19 - colonne 3, ligne 37; figures *	9,10	
A		1,3,7,8	
D,A	CH-A- 596 857 (WITMER) * Revendications; figures *		A 63 C
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 19-03-1986	Examineur GERMANO A.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	